



COMMUNE D'AVULLY

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 3 mars 2016 PROCES-VERBAL N°250

Présidence:	M.	Daniel	Fuchs
Conseiller municipaux & Conseillères municipales:	M.	Cyril	Baudin
	Mme	Magali	Besse Giorgi
	Mme	Marozia	Carmona Fischer
	M.	Pascal	Dethiollaz
	M.	Philippe	Gillabert
	Mme	Verena	Jendoubi
	M.	Olivier	Matthey-Jonais
	Mme	Zita	Minasso-Rota
	Mme	Stéphanie	Papaioannou
	Mme	Cécilia	Schäfer
	M.	Philippe	Tièche
Maire :	M.	René	Riem
Adjointes :	Mme	Annick	Maison
	Mme	Maria	Scheibler
Excusé(e)s :	M.	Nicolas	Binet
	Mme	Julie	Monbaron
Procès-verbaliste:	Mme	Céline	Fournier
		* * *	

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV n°249 de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2016
2. Communications et propositions du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Rapports de commission
  - Plénière du 9 février 2016
  - Espaces publics, routes et environnement du 25 février 2016
5. Propositions du Conseil municipal
6. Proposition du maire relative au projet de plan d'extraction n° PE 01-2010, communes d'Avully et de Chancy, lieux-dits « Ronziers, Combes, Ferrage et Noyers Léonard », enquête publique N° SCG-21
7. Questions
8. Divers

Questions du public

\* \* \*

**Le Président, M. Daniel Fuchs**, ouvre la séance.

Il excuse les absences de Mme Monbaron et de M. Binet et annonce que M. Halff a démissionné de son poste de conseiller municipal.

### **1. Approbation du PV n°249 de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2016**

Page 4, 1<sup>ère</sup> puce, 3<sup>ème</sup> ligne : « désenchevêtrèrent » est remplacé par « désenchevêtrement ».

Le PV n°249 de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2016 est approuvé, sous réserve de cette modification.

## 2. Communications et propositions du Bureau du Conseil municipal

Pas de communication ni de proposition.

## 3. Communications du Maire et des Adjointes

### Communications de M. Riem

- Dans le cadre de la concertation pilotée par le DALE, la Charte des espaces publics sera à nouveau présentée à l'occasion d'une séance qui se tiendra à la Salle Polyvalente le jeudi 17 mars 2016 à 18h30. M. Riem invite les membres du CM à y participer.

### Communications de Mme Scheibler

- Aucune

### Communications de Mme Maison

- Pont reliant la zone militaire d'Epeisses : le chantier de construction du pont provisoire desservant le site militaire d'Epeisses a débuté et devrait se terminer mi-avril. Le nouveau pont devrait être mis en service à la mi-décembre 2016.
- Le Festival Voix de Fête, en partenariat avec les TPG, propose à la commune une pièce de théâtre musicopoétique (durée d'env. 1h) mise en scène et jouée par la Compagnie Ovale dans un bus. Ce spectacle itinérant intitulé « La Grande Gynandre » sera présenté aux avulliotés le mercredi 16 mars 2016, à l'occasion de 3 représentations en journée, dont une pour une classe de l'école et les deux autres pour le public. L'entrée est gratuite et tout est pris en charge par les TPG. La commune a simplement réservé un espace pour accueillir le bus et fournit un tableau électrique.

## 4. Rapports de commission

**Le Président** propose au CM d'intégrer à ce point de l'ordre du jour pour examen le rapport de la commission des espaces publics, routes et environnement, bien qu'il n'ait pas été transmis dans le délai de 10 jours avant le Conseil.

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil municipal accepte d'examiner ce rapport.

### • Plénière du 9 février 2016

**Le Président** transmet la présidence de séance à M. Baudin, le temps de discuter de ce rapport qui est extrêmement succinct, sachant que les membres du CM étaient quasiment tous présents pour cette présentation de la Charte des espaces publics qui sera donc à nouveau présentée le jeudi 17 mars prochain à 18h30 et peut par ailleurs être consultée sur Internet. Cette Charte se limitant à des objectifs généraux, la commission de l'aménagement reviendra sur les points particuliers.

Le Président reprend la présidence de la séance.

### • Espaces publics, routes, environnement du 25 février 2016

**M. Baudin** commente le rapport de commission, laquelle a traité ce 25 février du plan d'exploitation des gravières, des déchetteries et du parking de l'école (en divers).

Sur le 1<sup>er</sup> point, la commission préavis favorablement à l'unanimité (5 oui/0 non) le plan d'extraction n° PE 01-2010, sous réserve des remarques et conditions énumérées dans le rapport, qui devraient être intégrées à la délibération proposée au CM : être attentif à la surélévation du niveau de remblayage ; rangée d'arbres à planter le long de la route d'Avully ; « vraie » piste cyclable à construire tout le long de la route d'Avully (emprise à prévoir dans le plan de remblayage) ; concernant le phasage, les parcelles situées les plus proches du village et d'Eaumorte sont à exploiter en premier ; aucun accès ni sortie de véhicules sur la route d'Avully.

Par rapport au phasage des gravières, **Mme Maison** se réfère à une phrase de la délibération qui indiquait que ce phasage ne devait pas être figé ni imposé mais que cela devait rester en discussion constante, en fonction aussi des besoins du graviériste. Mme **Carmona Fischer** déduit de ce qui vient d'être dit sur le phasage des gravières que le CM pourrait donner des pistes et exprimer certains souhaits mais en revanche rien formuler d'officiel, sachant que le phasage sera fonction de la volonté de l'exploitant. **Mme Maison** indique que le graviériste est prêt à discuter avec la commune sur la façon d'exploiter. **Mme Carmona Fischer** demande si un accord ou une convention sera signée pour attester que la commune et le graviériste s'engagent à discuter de ce qui le mieux pour chacun. **M. Baudin** rappelle que l'exploitant était venu à l'époque présenter son plan au Conseil municipal et s'était alors engagé formellement, par oral, à discuter avec la commune de revoir son phasage aussi en fonction des desideratas, des envies, des besoins de la commune. Le plan d'exploitation porte sur 30 ans (délai fixé pour la dernière parcelle à exploiter). La commune n'a pas forcément aujourd'hui la volonté ou le potentiel d'avoir une extension d'Eaumorte ou du village ; si cette opportunité se présentait, il ne faudrait pas qu'elle soit bloquée par les gravières mais que la discussion soit possible. A un moment ou à un autre, le graviériste ne pourra toutefois pas forcément dissocier certaines étapes. **M. Riem** précise que l'extraction sur la partie d'Eaumorte avait été évoquée au moment des discussions menées en intercommunalité sur le projet de développement d'Eaumorte. Le graviériste avait alors proposé d'exploiter ce périmètre en premier, de manière à ne causer de tort à ce projet, qui est aujourd'hui gelé pour plusieurs années. L'exploitation démarrerait plutôt du côté des Ronziers (Passeiry), sans allers-venues de camions sur la route d'Avully. Le phasage peut en tout temps être discuté. **Mme Carmona Fischer** demande si la taxe que l'exploitant reversera à la commune peut-être négociée ou si elle est imposée. **Mme Maison** indique qu'à sa connaissance, une commune touche effectivement une indemnité, mais très limitée (environ 50 centimes/m3) et vraisemblablement inscrite dans un règlement cantonal. Mme Maison se renseignera sur la question de savoir si l'indemnité est fixée, et à quel montant précis.

**M. Dethiollaz** remercie la commission d'avoir rapidement traité du sujet des déchetteries. Il est effectivement très bien d'attendre le règlement communal. Quant au constat établi, de déchetteries bien réparties et très efficaces, les containers ne sont effectivement pas pleins mais contiennent des déchets mélangés. Pour participer activement au tri qui sera imposé par l'Etat, il serait judicieux de pouvoir utiliser les points créés, en y installant des collecteurs différents. **Mme Carmona Fischer** souligne que ces fosses libres avaient à l'époque été prévues en vue d'une progression du besoin.

Concernant le parking de l'école, **Mme Maison** précise que la DGT a été saisie.

Le préavis de la commission concernant le projet d'exploitation des gravières est accepté à l'unanimité des membres présents du CM.

## 5. Propositions du Conseil municipal

- Aucune

## 6. Proposition du maire relative au projet de plan d'extraction n° PE 01-2010, communes d'Avully et de Chancy, lieux-dits « Ronziers, Combes, Ferrage et Noyers Léonard », enquête publique N° SCG-21

La délibération est reportée au prochain Conseil municipal, pour y intégrer les remarques formulées dans le rapport de la commission « Espaces publics, routes, environnement » du 25 février 2016.

## 7. Questions

- **Mme Minasso Rota** en revient à la séance de concertation du 17 mars, pour

savoir si elle est publique. **M. Riem** rappelle que l'organisation de cette concertation est gérée par l'Etat, qui a invité un choix d'habitants (résidents du périmètre concerné) directement impliqués dans ce futur développement d'Avully. L'invitation a été élargie aux Conseillers municipaux.

## 8. Divers

- **M. Tièche** a apprécié la présentation de la Charte des espaces publics et souhaite savoir s'il serait possible d'y intégrer la construction de parkings dans le village (en sous-sol ou en surface). Les habitants actuels ne savent déjà pas où se garer ; ce besoin de parkings devrait être pris en compte. **M. Riem** indique que ce problème crucial a déjà été discuté dans le cadre des futurs PLQ et que des parkings sont prévus dans le cadre des futures constructions.
  
- **Mme Carmona Fischer** demande ce qu'il en est de l'épicerie de Gennecy. Il est important qu'un village maintienne un endroit où acheter les produits courants, notamment pour les personnes qui n'ont pas de voiture ou peinent à se déplacer. Cette épicerie a connu des hauts et des bas. La commune était même intervenue au niveau du loyer, qui est assez élevé par rapport à ce que peut rapporter une petite épicerie de ce type. Dans quelle mesure la commune ne devrait-elle pas approcher les propriétaires pour trouver une solution, cas échéant en prenant le bail à son nom, en trouvant un exploitant potentiel et en tentant d'obtenir un loyer plus adapté à l'endroit, de manière à maintenir une épicerie sur Avully. Elle estime qu'une commune a aussi pour rôle de faciliter la vie de ses habitants et de favoriser le lien social. **Mme Scheibler** souligne que la Mairie est en lien avec les exploitants de l'épicerie, qui tentent de remettre leur commerce, non pas pour une question de loyer mais parce que leur commerce ne marche pas. Plusieurs offres de reprise ont été formulées, mais sans résultat à ce jour (problème de solvabilité). Le magasin de tabac vend temporairement un peu plus de produits, pour dépanner les clients. A noter que l'épicerie-point de poste de Cartigny ne tourne pas non plus. **Mme Minasso-Rota** a été informée par l'exploitante actuelle qu'elle avait trouvé des gérants intéressés à reprendre ce commerce, soit une association de personnes handicapées. La régie met toutefois les pieds au mur (dossier déposé le 4 janvier, sans réponse à ce jour). La Mairie pourrait peut-être intervenir auprès de la régie pour débloquer la situation. **Mme Scheibler** précise que les régies exigent énormément de garanties pour s'assurer de la pérennité de l'exploitation. La Mairie est en contact avec l'exploitante actuelle, qui ne tient pas toujours les mêmes propos et devrait les préciser par écrit. **Mme Carmona Fischer** évoque une option intermédiaire, qui consisterait à ce que la commune se porte garante sur quelques mois ou 1 année au plus, en demandant à la régie de l'interpeller en cas de souci. Le risque serait mineur. **Mme Scheibler** s'interroge sur la question de savoir pourquoi la commune aiderait plutôt l'épicerie et pas le magasin de tabac. **Mme Minasso-Rota** imagine que les exploitants du magasin de tabac pourraient reprendre l'épicerie, pour en faire un seul commerce.
  
- **Mme Besse Giorgi** rappelle que le CM avait discuté d'organiser éventuellement dans le futur une manifestation sportive sur la commune. Une commission Culture et Sports sera agendée pour traiter de cet objet.
  
- **M. Tièche** a lu dans la presse une intervention du président de la Fédération des sapeurs-pompiers, qui annonce de grands changements à venir au niveau des pompiers. Sur 45 communes, 19 ont effectué des regroupements de compagnies pour des questions d'économie d'échelle. La Commune d'Avully prévoit-elle de se positionner ? **M. Riem** répond que des discussions sont en cours entre les chefs d'intervention des sapeurs-pompiers volontaires de Chancy, Avusy et Avully. Depuis 1991, il est question de regroupements de pompiers ; certains se sont mieux passés que d'autres. A terme, il semble que cela sera une évidence et Avully pourrait être moteur dans cette démarche. La question sera à nouveau discutée prochainement avec les capitaines des trois compagnies concernées. **Mme Scheibler** indique que cette démarche de regroupement a été suggérée aux

pompiers mais ne leur sera pas imposée. **M. Riem** précise que les compagnies effectuent déjà des exercices en commun, ce qui traduit une avancée vers un possible projet de concentration, mais il faut y aller lentement, le sujet étant délicat. **Mme Carmona Fischer** indique que tout le monde est conscient et très content du travail réalisé par les pompiers. Le propos vise simplement à savoir si le CM serait d'accord de réfléchir à une solution qui permettrait de réaliser des économies. Bien sûr que l'évolution ne serait pas forcément facile ; les Conseillers municipaux n'ont toutefois pas été élus pour faire plaisir mais pour s'interroger sur l'opportunité d'une telle démarche. **M. Dethiollaz** en profite pour annoncer, par exemple, que le 24 septembre 2016 sera organisé, par la Compagnie d'Avully, un exercice « Inter Champagne Protection respiratoire (PR) ». Cet exercice regroupera les compagnies de Soral, Avusy, Chancy, Avully, Laconnex, Cartigny et Aire-la Ville. Au travers d'exercice de ce type, des symbioses s'organisent. Les compagnies n'ont donc pas attendu que ce soit imposé. **M. Matthey-Jonais** ajoute que l'idée vise à réunir les spécialistes des différentes communes autour d'un seul grand exercice de PR ; c'est plus agréable pour celui qui propose l'exercice et pour ceux qui y participent. Un repas, organisé à chaque fois dans une caserne différente, suit l'exercice.

- **M. Tièche** pousse sa réflexion plus avant en évoquant un éventuel projet de fusion avec d'autres communes, en se fondant sur la volonté affichée dans ce sens par le Conseiller d'Etat Longchamp à l'instar de ce qui se produit dans les cantons de Vaud du Valais ou de Neuchâtel. A Genève, le sujet semble tabou, ce qui est dommage car ces fusions permettraient en effet de diminuer les coûts d'exploitation. **M. Riem** estime qu'il convient de distinguer les projets intercommunaux, les communautés de communes et les fusions de communes, dont la loi vient d'être adoptée par le Grand Conseil. Il pense qu'il faudra effectivement travailler dans ce sens à terme. **M. Tièche** demande si Avully ne pourrait pas l'initier. **M. Riem** précise qu'elle le fera sur la crèche (fondation intercommunale). **M. Tièche** demande si la Mairie ne pourrait pas aborder les communes voisines pour les interroger sur un éventuel intérêt. La question leur sera posée demain, indique **M. Riem** qui imagine déjà les réactions, ces fusions n'étant pas encore acquises dans l'esprit des gens. **Le Président** relève qu'il faudrait travailler sur des secteurs ponctuels (pompiers, voirie, crèche) pour peu à peu réaliser la fusion. Il note cependant que sur le projet d'Eaumorte, les communes voisines se sont montrées peu désireuses de collaborer. **Mme Carmona Fischer** suggère de d'abord se demander si ce sujet importe au CM et quelle énergie il serait prêt à y investir. Une telle fusion présente un intérêt clair, de surcroît pour des petites communes pas très riches. Si le CM le juge opportun, il lui appartient de prendre le bâton de pèlerin pour aller convaincre. Au-delà de l'intention, cela demande une volonté clairement affirmée. Le CM pourrait traiter ce sujet et officialiser sa position. Le Président en déduit qu'une commission ad hoc pourrait être constituée pour étudier la question. **M. Dethiollaz** suggère qu'avant de créer une commission, le CM se prononce déjà sur l'entrée en matière d'une telle idée.

L'entrée en matière sur la proposition de réfléchir à ce qu'il est possible de fusionner dans les communes (totalement ou partiellement) est acceptée par 8 oui, avec 2 non et 1 abstention.

Une commission « fusion des communes » sera donc créée. Chaque groupe devra y nommer des commissaires. La date de la 1<sup>ère</sup> réunion sera décidée lors du prochain Conseil.

- **M. Dethiollaz** relève qu'il manque un panneau de signalisation de fin de 40 km/h sur la route d'Avully, à la sortie de La Plaine. Toute la montée de la Plaine est à 40 km/h mais aucun panneau n'indique la fin de cette zone. Il n'y a pas non plus de panneau « fin de localité ». **Mme Maison** relève que le carrefour sis avant le pont met automatiquement fin au 40 km/h (la route repassant en 80 km/h – cf. loi standard). La Mairie écrira à la DGT pour l'interroger sur ce point.

- **M. Baudin** annonce que la prochaine Assemblée générale du Jardin Robinson se tiendra le lundi 14 mars 2016 dès 20h15 ; il y représentera le Conseil municipal. Le Bonhomme Hivers aura lieu le samedi 19 mars (fête tout public).

La séance est officiellement close à 20h20.

Signatures :

Le Président

La Secrétaire